



EPREUVE : Slalom des Cahottes

DATE : 31 juillet 2022

ORGANISATEUR : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

N° D'ENTREPRISE : BE0408.265.179

ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE :

Chapiteau situé rue des Semailles n°3 à Flémalle (4400) dans le Zoning des Cahottes

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course

: FRANKENNE Jennifer

Lic. ASAF N° LG416

Directeur de course adjoint

: DE CONINCK Fabienne

Lic. ASAF N° LG689

Directeur de sécurité

: JAMOUL Dany

Lic. ASAF N° LG630

Directeur de sécurité adjoint

: FRANKENNE Jacques

Lic. ASAF N° LG436

Secrétaire du meeting

: PHILIPPENS Esméralda

Lic. ASAF N° LG577

Relations concurrents

: MALCHAIR Bryan

Lic. ASAF N° LG417

OFFICIELS DESIGNÉS A L'ÉPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : OLIJNYK Georges	Lic. ASAFA N° LG421
	Adjoint : SEVRIN Lambert	Lic. ASAFA N° LG419
Commission Technique	Président de Collège : MOMBALLIN Didier	Lic. ASAFA N° LG431
	Adjoints : GRAEVEN Henri	Lic. ASAFA N° LG433
	Secrétaire : PETIT Madisson	Lic. ASAFA N° LG442
Observateur ASAFA	: SEVRIN Lambert	Lic ASAFA N° LG419
Equipe médicale : Belgian Rescue		
Ambulance(s) : DAM Ambulance		Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} - GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAFA, au Règlement Particulier Slaloms ASAFA et au présent règlement.

a) Organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Dénomination : SLALOM DES CAHOTTES Date : 31 juillet 2022

Fléché depuis la sortie 4 « Flémalle » de l'autoroute E42

b) Slalom comptant pour les championnats :

Federal Slaloms Championship

Fédération Wallonie-Bruxelles

CSAP Liège

En outre, cette épreuve entrera en ligne de compte pour "Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAFA"

c) Permanences avant (jusqu'au 31 juillet) et après l'épreuve :

Nom, adresse : FRANKENNE Jennifer 2, sur le mont 4190 MY Tél : 0474/406.818

Nom, adresse : MALCHAIR Bryan rue Saint Gilles 4000 LIEGE Tél : 0497/879.655

Pendant l'épreuve : Chapiteau rue des semailles 3 à Flemalle Tél :0474/406.818

d) Timing

16/06/2022		Parution du Règlement Particulier
16/06/2022		Date de début des engagements
29/07/2022	15h00	Clôture des inscriptions
29/07/2022	17h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
31/07/2022	8h00	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques - Les instructions pour le retrait des documents éventuels, du numéro attribué et des heures de présentation feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve.
	08h30	Début de la reconnaissance pédestre
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	10h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h00	Fin de la reconnaissance pédestre. <i>(Disposition "Covid 19") : Si briefing, éviter le rassemblement des participants. L'envoi par mail ou l'édition sur le site internet de l'organisateur doit être privilégié.</i>
	11h30	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officieux</u>
		30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISÉS</u>
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux</u> .

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAFA ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).
- b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAFA.

Art. 3. - Participation

- e. Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » **adéquate**, du document "Copies des licences" du pilote, ainsi que des demandes éventuelles de TP devra parvenir pour le 29 juillet 2022 via <https://www.inscription-asaf.be> ou par voie postal Jennifer Frankenne 2, sur le mont 4190 MY
- b. Le montant du droit d'engagement (*voir détail au point c. ci-dessous*) ainsi que l'éventuel droit de « TP » (*voir détail au point d. ci-dessous*), devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date 29 juillet à 15 Heures.**
Attention aux délais bancaires !
N° : BE34 0680 3551 8090 Intitulé EBV
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
- c. Les frais d'inscription s'élèvent à : 65 €, sauf en Divisions 1 : 55 €, numéros non compris (3 €).

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- d. Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)

LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAFA/VAS/RACB/Nat), en cours de validité (c.-à-d. année **2022**). Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAFA ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

TITRES DE PARTICIPATIONS (TP)

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAFA/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**pas d'impositions médicales exigées exigé pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les formulaires de demande de TP portant le numéro 1 (pour les pilotes RACB) et/ou 2 (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

Exception est faite pour les participants concourant en Divisions 1 et ACCESS qui sont autorisés à solliciter l'éventuel TP L, le jour de l'épreuve auprès du Commissaire Sportif chargé de cette tâche.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer

le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

e. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place. (exception faite pour les participants concourant en Divisions 1 et ACCESS)**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

f. Participations plurielles

Un **même pilote** pourra s'inscrire sur **deux véhicules différents**, pour autant qu'ils ne soient pas de la même classe. Pour les résultats d'épreuve et les points/championnats, ce concurrent figurerait aux classements des deux classes de cylindrée et deux fois au classement général, également, s'il s'agit du classement général des Divisions 1 - 2 et 3 (le cas échéant, une fois au classement général des Divisions 1 - 2 et 3 et une autre fois au classement de la Division 4/Classe 10).

N.B. : Si, pour les championnats, les points des deux classes seront comptabilisés, ceux des classements généraux ne seront comptabilisés qu'une seule fois par championnats distincts.

Dans le cas d'un double résultat au classement général des Divisions 1 - 2 et 3, seul, le meilleur sera pris en compte.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie de la licence. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Sauf cas de force majeure, aucun document d'inscription ne pourra être établi le jour de l'épreuve.

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- c. Les VT s'organiseront de 8h à 10h15

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Rue des semaines à Flémalle
- b. Longueur : 1460 mètres
- c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- d. Nombre de boucles par manche : 1

- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 8h30 à 11h30.
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.

Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS.

Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : *Au chapiteau rue des Semailles et la parution sur le site internet www.ddrt.be*

Art. 9. - Proclamation des résultats - Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 31 juillet 2022 à 19heures (*Au chapiteau rue des Semailles*)
- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classement général (Divisions 1 2 3)
 - Classement général (Division 4)
 - Classements par classe (1 à 9)
 - Classement inter écuries
 - Classement « première dame »

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 7 juin 2022 par Nicole SCHULJENKO LG409 (CSAP Liège)

Règlement approuvé le 7 juin 2022 par Thierry CHARLIER LG413 (ASAF)

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

N°

Epreuve : Slalom des Cahottes Date : 31 juillet 2022

Bulletin d'inscription à renvoyer du16 juin au 29 juillet 2022
à Jennifer FRANKENNE 2, sur le mont 4190 MY ou par e-mail : jenniferfrankenne@hotmail.fr
Engagement en ligne : <https://www.inscription-asaf.be>

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div.:	Cla :	Ordre de réception :
-----------------------------	---------------------------	-------	-------	----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme :	Prénom :.....	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
--------------------------	---------------	--

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	----------------	----------

ASAFAVAS					N° Licence	Type	Ecurie						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

VEHICULE :	Marque :	Type :
------------	----------	--------

Année de fabrication :	Passeport technique ASAFA N° :	Cylindrée : cc
------------------------	--------------------------------	-------------------

Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON
--------------------------------	-------------------

DIVISION	CLASSE	
		Lic. A4 min. pour piloter en :
		Classe : 10 (*)
		Lic. C min. pour piloter en :
	Classes : 4/5/6/7/8/9 (*)	
	Lic. L min. pour piloter en :	
	Classes : 1/2/3 et Access (*)	

(*) voir Prescriptions Sportives ASAFAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Division Access → Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 (2 formulaires, dans ce cas)

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1er Pilote	Nom du 2ème Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAFAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAFAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAFAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Epreuve : Slalom des Cahottes

N°

Date : 31 juillet 2022

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme :/ « »									Prénom :	Signature	
---	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------	-----------	--

Prov.	ASAFAF					VAS				N° Licence			Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input type="checkbox"/>													

VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
	CC	OUI / NON		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAFAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAFAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur		
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres	Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :	
Ornement extérieur		
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

Copies des licences "sportives" 2022

N°

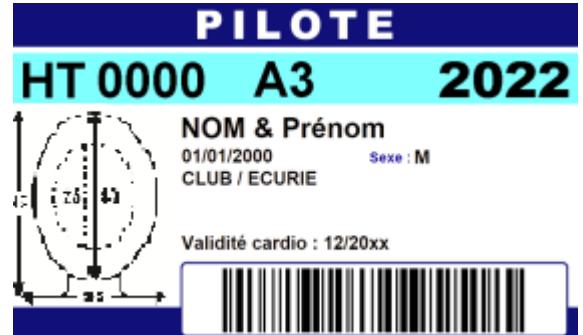
Pilote :

<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB.
<input type="checkbox"/>	Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je ne possède pas de licence.
<input type="checkbox"/>	Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (<u>OPEN uniquement</u>)
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)


Association Sportive Automobile Francophone
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be

**A payer en même temps que le droit d'engagement
A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour
laquelle il est sollicité.**

Réervé au secrétariat de l'ASAFAF

N° 2022

--	--	--	--

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAFAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP..." pour autant qu'ils communiquent le résultat obtenu, au secrétariat de l'ASAFAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Slalom des Cahottes

Date 31 juillet 2022

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*
Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :				*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.			

Province :					Je possédais une licence ASAFAF l'année précédente ou avant :				OUI / NON	
Nom :										
Prénom :									Sexe :	H F
Rue :									N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :								
Né(e) le :	-	-	Nationalité :		Permis de conduire :		OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON	
Téléphone fixe :		/			GSM :		/			
E-mail :										

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 1. l'ASAFAF et les CSAP ;
- Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
- Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- Art. 7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours** : la cécité, la surdité, l'apoplexie, le délirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à , le / /

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE

Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.

Réervé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.	

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn
Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95
E-mail : secretariat@asaf.be
Site Internet : www.asaf.be

**A payer en même temps que le droit d'engagement
A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour
laquelle il est sollicité.**

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAFAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat obtenu, au secrétariat de l'ASAFAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Réservé au secrétariat de l'ASAFAF

N° 2022

--	--	--	--

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Slalom des Cahottes

Date : 31 juillet 2022

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :				Je possédais une licence l'année précédente ou avant :			OUI / NON	
Nom :								
Prénom :							Sexe : H F	
Rue :							N° :	
Pays :	C.P. :	Localité :					Bte :	
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :		OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON
Téléphone fixe :			/	GSM :		/		
E-mail :								

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 8. l'ASAFAF et les CSAP. ;

Art. 9. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

Art. 10. le ou les organisateurs de la manifestation ;

Art. 11. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

Art. 12. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

Art. 13. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

Art. 14. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie ;
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORMA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. |
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue. |

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à , le / /

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE

Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»

Je soussigné, Dr....., déclare que , ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.

** Biffer éventuellement les mentions inadéquates

Date, signature et cachet du **médecin examinateur** :

Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :

Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus

Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAFAF. (www.asaf.be)

ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)
----------------	-----------	--

Date, signature et cachet du **CARDIOLOGUE** :

Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....
-------------------	-----------	---------------------------------------

Date, signature et cachet de l'**OPHTALMOLOGUE** :

Remarque	<input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"
----------	---

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--

